



● ● ● ●

**Procès-verbal**  
**Conseil Communautaire**  
**25 novembre 2021**  
 Présidé par Jean-Yves Brenier

**Étaient présent(e)s**

Alexandra Contamin (supp) – Veyssilieu	Christian Giroud – Montalieu Vercieu
Richard Arnaud – Chozeau	Frédéric Gonzalez – Bouvesse Quirieu
Bernard Attavay — Montalieu-Vercieu	Sylvain Granger — Brangues
Sandrine Badie – Les Avenières Veyrins Thuellin	Sophie Guillot-Pivot – Corbelin
Thierry Bekhit— Saint Romain de Jalionas	Laurent Guillet – Saint Hilaire de Brens
Maurice Belantan — Vézeronce Curtin	Azucena Hernandez — Crémieu
Martine Bert – Trept	Stéphane Lefevre (à distance) – Courtenay
Aurélien Blanc — Saint Marcel Bel Accueil	Frédérique Luzet — Saint-Victor de Morestel
Alexandre Bolleau (à distance) — Sermérieu	Annick Merle (à distance) – Frontonas
Olivier Bonnard — Creys-Mépieu	Éric Morel — Trept
Jean-Yves Brenier — Leyrieu	Léon-Paul Morgue — Vernas
Lucette Brissaud – Tignieu Jameyzieu	Alain Moyne-Bressand – Crémieu
Bernard Castilla — Les Avenières Veyrins Thuellin	Tristan Pain – Les Avenières Veyrins Thuellin
Rémi Chatelat – Frontonas	Nathalie Péju — Porcieu-Amblagnieu
Nora Chebbi — Annoisin Chatelans	Marie-Lise Perrin – Morestel
Christelle Chieze – Saint-Chef	Didier Pilon — Dizimieu
Raymond Contassot – Salagnon	Gilbert Pommet – Tignieu Jameyzieu
Christine Danger – Moras	Annie Pourtier — Le Bouchage
Dominique Desamy — Vézeronce-Curtin	Philippe Psaila – Hieres sur Amby
Christiane Drevet – Montalieu-Vercieu	Joseph Quiles — Optevoz
Alexandre Drogoz – Saint Chef	Camille Regnier (à distance) — Vignieu
Cécile Dugourd – Tignieu Jameyzieu (arrivée à partir du point 8)	Philippe Reynaud – Tignieu-Jameyzieu
David Emeraud – Montcarra	Jean Yves Roux – Vasselín
Anne-Isabelle Erbs – Saint-Chef	Simone Salas — Les Avenières Veyrins Thuellin
Micheline Salaün — Soleymieu	Marinette Sandrin — Arandon-Passins
Christian Françoï — Vénérieu	Jean-Louis Sbaffe — Tignieu-Jameyzieu
Youri Garcia — Les Avenières Veyrins Thuellin	Nicole Sitruk – Les Avenières Veyrins Thuellin
Frédéric Géhin — Corbelin	Francis Spitzner – Vertrieu
Nicole Genin — Saint Sorlin de Morestel	Stéphanie Tavernese Roche – La Blame les Grottes
Corinne Georges – Saint Romain de Jalionas	Éric Teruel — Parmilieu
Grégory Gibbons (à distance) — Panossas	Jacques Bracco (supp) - Villemoirieu
Eric Gilbert – Crémieu	Frédéric Vial — Morestel

**Ont donné pouvoir :**

*Cécile Dugourd donne pouvoir à Jean-Louis Sbaffe (jusqu'au point 8)*

*Jérôme Grausi donne pouvoir à Corinne Georges*

*Bernard Jarlaud donne pouvoir à Frédéric Vial*

*Yvon Roller donne pouvoir à Nora Chebbi*

*Denis Thollon donne pouvoir à Eric Teruel*

**Étaient absent(e)s excusé(e)s :**

Jean-Yves Cado - Chamagnieu	Estelle Keller – Morestel
Hervé Courtejaire - Charette	Thierry Lagrange – Les Avenières Veyrins-Thuellin
Nathan Gomes – Tignieu Jamezieu	

*La séance est ouverte.*

Le président rappelle que la COVID revient en force. La situation vaccinale et les annonces faites ce jour seront abordées en fin de réunion. Beaucoup de personnes ont contracté la COVID ; il n'y aura donc pas de moment de convivialité à la fin de ce conseil.

Il rappelle que la loi 2021-14.65 du 10 novembre donne la possibilité d'établir des dispositifs dérogatoires pour les instances, tels que la possibilité d'avoir 2 pouvoirs, ou le quorum au tiers et ce jusqu'au 31 juillet 2022.

Il présente l'arrivée de Florence Canel au sein des équipes en tant que responsable de l'office de tourisme intercommunal, et de Tanguy Petit, chargé de la coopération Lyon-Léman. Il annonce également le départ de Youssef Basli, animateur économie de proximité, et de Mathilde Meyer, chargée de communication partie pour une opportunité dans le secteur privé. Il leur souhaite une bonne continuation.

Il indique que les membres du conseil ont reçu ce jour le support de communication de la communauté de communes à destination des bulletins communaux. Pour l'année prochaine, la date du 15 novembre est arrêtée pour la transmission de ce support.

En ce qui concerne les vœux communaux en présentiel, il demande à chaque maire de faire remonter les dates auprès du secrétariat général, sous réserve qu'il soit possible de se retrouver au mois de janvier dans ces conditions.

Il annonce la proposition d'une motion à voter en soutien à la commune de Montalieu-Vercieu, dans le cadre de la remise d'un prix fort inadapté "le prix de la ville moche".

*Il est procédé à l'appel des présents.*

*Le quorum est atteint*

**I. Délibérations****Ressources**

1.Élection complémentaire de représentants de la communauté de communes au Syndicat des Eaux de la Plaine et Collines du Catelan (SEPECC)

Les délégués au SEPECC sont en représentation-substitution des Balcons du Dauphiné tout en respectant les équilibres territoriaux. La commune dont l' élu est démissionnaire a été questionnée pour savoir si un autre élu était candidat à son remplacement.

M. Michel Meunier (Vasselin) étant démissionnaire, il est proposé de porter candidature d'un autre élu de cette même commune, M. Marcel Constantin, nouvel adjoint.

Le président demande s'il y a d'autres candidatures

M. Pascal Skup, actuellement délégué suppléant, est également proposé comme candidat au poste de titulaire.

Il y a donc 2 candidats pour le poste de titulaire.

Il n'y a pas de candidature pour le poste vacant de suppléant.

Le président demande si tout le monde est d'accord pour voter à main levée.

Il n'y a pas d'opposition à cette proposition, elle est donc retenue.

Le président procède au vote.

- **Le conseil communautaire élit monsieur Marcel Constantin en tant que représentant titulaire de l'intercommunalité au sein du SEPECC à la majorité des membres présents et représentés (60 pour – 1 contre – 7 abstentions). Le poste de représentant suppléant n'est pas pourvu. (vérifier le nombre d'absent qui semble très important pour cette délib)**

2.Élection complémentaire des représentants de la communauté de communes au Syndicat des Eaux des Abrets

Le président indique que, suite à la démission de M. Michel Meunier, la commune de Vasselín n'a pas proposé de candidat. Il demande s'il y a des candidatures.

M. François Manon, aujourd'hui suppléant, est proposé comme candidat pour devenir titulaire.

Le président demande si tout le monde est d'accord pour voter à main levée.

Il n'y a pas d'opposition à cette proposition, elle est donc retenue.

Il procède au vote et note qu'il n'y a pas d'opposition.

Une place de suppléant pour le syndicat des eaux des Abrets se libère. Le président demande s'il y a des candidatures.

- **Le conseil communautaire élit monsieur François Manon en tant que représentant de l'intercommunalité au sein du syndicat des eaux des Abrets à l'unanimité des membres présents et représentés. Le poste de représentant suppléant n'est pas pourvu.**

3.Élection complémentaire des représentants des Balcons du Dauphiné au Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné (SYMBORD)

Le président indique qu'il y a 3 démissions et qu'il a questionné les communes. Mme Sandra Drevet pourrait remplacer M. Olivier Bonnard pour la commune de Creys-Mépieu, M. Bernard Jarlaud à la place de Mme Marie-Lise Perrin pour Morestel et M. Jacques Bracco à la place de M. Patrick Cossiaux pour la commune de Villemoirieu. Il demande s'il y a d'autres candidats, et propose de voter pour l'ensemble.

Il n'y a pas d'opposition à cette proposition, la proposition est donc retenue.

- **Le conseil communautaire élit madame Sandra Drevet, monsieur Bernard Jarlaud et monsieur Bracco en tant que représentants titulaires de l'intercommunalité au sein du SYMBORD à l'unanimité des membres présents et représentés.**

4. Désignation complémentaire des représentants des Balcons du Dauphiné au conseil d'exploitation des régies d'eau potable et d'assainissement

Le président indique que la commune de Creys-Mépieu a proposé un remplaçant en la personne de M. Pierre De Smedt. Il y a un collège « conseil communautaire » et un collège pour les conseils municipaux. M. Pierre-Marie Pral est au collège conseil municipal et deviendrait membre du collège conseil communautaire. Ainsi, M. Pierre De Smedt le remplacerait dans le collège des conseils municipaux. Il demande si la démarche est claire, et si elle pose question.

Le président procède au vote.

- **Le conseil communautaire élit monsieur Pierre De Smedt en tant que représentant de l'intercommunalité au sein du conseil d'exploitation de la régie des eaux des Balcons du Dauphiné à l'unanimité des membres présents et représentés.**

5. Désignation d'un représentant des Balcons du Dauphiné au sein de l'association syndicale libre du Serverin

Le président rappelle que la communauté de communes est propriétaire d'une grande partie du domaine de Serverin, mais qu'il y a également 2 habitations. Il existe une association libre du Serverin dans laquelle les Balcons du Dauphiné doivent être représentés. De ce fait, il propose de désigner M. Frédéric Vial, vice-président chargé du patrimoine. Il demande s'il y a d'autres candidatures.

Il est procédé au vote.

- **Le conseil communautaire élit monsieur Frédéric Vial en tant que représentant de l'intercommunalité au sein de l'association syndicale libre du Serverin à l'unanimité des membres présents et représentés.**

6. Création et composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Le président indique qu'il s'agit de créer une CLECT.

Il s'agit de pouvoir traiter les transferts de charges et les attributions de compensation, à savoir les flux financiers entre les communes et la communauté de communes lorsqu'il y a un transfert de compétences. Cette délibération permet de désigner un membre titulaire et un membre suppléant au sein de chaque conseil municipal, soit 47 titulaires et 47 suppléants.

Il est procédé au vote.

- **Le conseil communautaire approuve la création de la CLECT et sa composition suivant la répartition proposée ; à savoir un représentant titulaire et un représentant suppléant par commune à l'unanimité des membres présents et représentés.**

7. Admissions en non-valeur des créances irrécouvrables et créances éteintes pour les budgets de l'eau et de l'assainissement en régie

M. Drogoz présente un point budgétaire technique. Il indique être sollicité par le Trésor Public pour les admissions en non-valeur pour les usagers des services eau et assainissement en régie. Malgré les relances du comptable public, il reste un certain nombre d'impayés. Au titre de l'année 2021, il avait été inscrit 2 sommes (25 995,61€ pour le budget de l'eau en régie, et 10 499€ pour le budget assainissement en régie).

Cette année est restée sur le budget voté. Par contre, et en accord avec le Trésor Public, l'arriéré présent depuis plusieurs années sera régularisé.

Les non-valeurs pour le budget de l'eau en régie s'élèvent à un peu plus de 95 000€, et un peu plus de 48 000€ pour le budget de l'assainissement en régie.

Le président souligne que les admissions en non-valeur datent pour certaines de 2001. Les sommes sont importantes, mais elles s'étalent sur 20 ans. Plutôt que de faire une délibération modificative en fin d'année, le budget 2021 absorbera les 26 000€ pour l'eau, et 10 500€ pour l'assainissement.

M. Bonnard précise que les admissions non-valeur ne peuvent porter que sur les anciens syndicats. Cela ne concerne pas les secteurs qui étaient en régie.

Le président le confirme et passe au vote.

- **Le conseil communautaire approuve les admissions en non-valeur de créances irrécouvrables pour les exercices antérieurs pour les budgets eau et assainissement, dans la limite des crédits inscrits sur ces derniers pour l'exercice 2021 à l'unanimité des membres présents et représentés.**

8. Attribution du marché public de fourniture et pose d'enseignes et de signalétique pour la communauté de communes

M. Blanc indique que la communauté de communes soutient un chantier important de signalisation de ses équipements, dans le but d'harmoniser les entrées de territoire, d'améliorer l'identité touristique, des structures de petite enfance, des 21 zones d'activités économiques, et de s'équiper de signalisations provisoires pour les chantiers à venir. Une consultation a été lancée le 25 juin dernier selon une procédure adaptée. Il s'agit d'un accord-cadre à bon de commande d'une durée de 24 mois.

Il est composé de 4 lots :

- lot n°1 entrée de territoire ;
- lot n°2 enseigne adhésif sur 16 bâtiments ;
- lot n°3 zones d'activités ;
- lot n°4 signalisation provisoire.

Au regard des offres remises en date limite du 7 septembre et au vu de la consultation de 60% pour le prix et 40% pour la valeur technique, la commission d'acheteurs réunie le 11 octobre a retenu les entreprises suivantes :

- lot n°1 : la société SICOM ;
- lot n°2 : la société ADZO ;
- lot n°3 : la société SICOM ;
- lot n°4 : la société POLYMOBYL.

Le montant total s'élève à 195 000€ HT, et il est possible de bénéficier d'une subvention LEADER à hauteur de 117 000€ qui représente 60% du financement.

M. Sbaffe demande si les zones d'activités économiques qui ne sont pas d'intérêt communautaire pourraient quand même bénéficier de cette signalétique.

Le président rappelle qu'il y a 21 zones d'intérêt communautaire, et qu'il faudra voir avec le service de la commande publique pour savoir si cela est possible.

M. Pommet rappelle que ce type de signalétique a été mis en place il y a quelques années. Il demande si elle va être changée. Par ailleurs, il souhaite savoir si ces sociétés assurent le SAV au regard des dégradations potentielles.

Le président dit qu'il ne s'agit pas de la même signalétique qu'auparavant, puisqu'il s'agissait de signalétique interne aux communes.

Il s'agit ici de diverses actions qui ont trait à la signalétique de la communauté de communes, avec des entrées du territoire, des crèches et des zones d'activités.

Il est demandé si les critères environnementaux et sociaux peuvent être inséré dans les prochains marchés.

M. Vial souligne que la transition écologique va être transversale sur l'ensemble de la politique des Balcons, l'achat public en fera également partie.

- **Le président propose au conseil communautaire de retenir les offres des entreprises SICOM pour les lots n°1 signalisation tourisme et n°3 signalisation des zones d'activités économiques, ADZO pour le lot n°2 signalisation petite enfance, et POLYMOBYL pour le lot n°4 signalisation provisoire, et de l'autoriser ou son représentant à signer les documents afférents.**

#### 9. Transfert des personnels affectés à l'exercice de la compétence en matière de traitement des déchets

M. Blanc rappelle que 2 syndicats intervenaient sur le territoire des Balcons du Dauphiné. Historiquement, il s'agissait du Syndicat mixte nord Dauphiné (SMND) du côté de l'Isle-Crémieu, et le Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères de la région de Morestel (SICTOM) pour le Pays des Couleurs et des Balmes Dauphinoises. En vue de rationaliser l'intervention des syndicats de collecte et de traitement des déchets, les Balcons du Dauphiné se retireront du SMND et la communauté de communes adhérera au SICTOM pour l'ensemble de son territoire.

Un certain nombre de délibérations concomitantes ont été prises afin que la compétence en matière de collecte et traitement de déchets soit transférée en totalité au SICTOM au 1er janvier 2022. Dans le cadre d'une délibération concordante avec celle du SICTOM, il convient de déterminer les conséquences de ce transfert pour les personnels affectés à cette compétence. Il s'agit de 10 agents qui étaient au SMND et qui seront alors au SICTOM. Il précise que les agents conservent les bénéfices de leur régime indemnitaire, tout comme la participation financière à la protection sociale. Ces points ont été abordés et validés à l'unanimité en comité technique.

Le président procède au vote.

- **Le conseil communautaire approuve le transfert des agents SMND au SICTOM de Morestel à l'unanimité des membres présents et représentés.**

M. Spitzner indique que le SICTOM a organisé des réunions d'information pour les 21 communes qui vont l'intégrer au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Deux réunions ont eu lieu, le 28 octobre à Annoisins-Chatelan et le 2 novembre à

Chozeau. Elles ont réuni une cinquantaine d'élus venus s'informer. M. Frédéric Gonzalez, président du SICTOM a présenté un support d'information qui va être distribué aux habitants. M. Maurice Belantan, vice-président chargé des collectes, a rencontré des élus afin de s'assurer qu'il n'y ait pas de soucis de sécurité vis-à-vis du personnel comme des citoyens.

M. Gonzalez revient sur la problématique du transfert d'agents, qui s'est déroulée en 3 temps. Il y a d'une part le transfert d'agents du SICTOM du Guiers qui se fait automatiquement.

D'autre part, des agents du SMND qui effectuaient leur travail sur la vallée de l'Hien vont de fait être transférés à la communauté de communes des Balcons du Dauphiné.

En ce qui concerne ces agents, il y a ceux qui sont transférés de droit, et ceux qui n'ont pas souhaité rejoindre le SICTOM pour diverses raisons. Il manque encore quelques agents, mais ceci devrait être résolu d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Il confirme qu'un deuxième site a été acheté à Rochetoirin. Des travaux vont être engagés, et des camions partiront de ce nouveau site dès le 15 décembre afin d'effectuer de nouvelles tournées.

Un travail de réflexion a été entrepris sur le transfert de certains agents. Il était envisagé d'agrandir le siège d'Arandon-Passins par la suite afin d'accueillir l'ensemble des agents qui vont les rejoindre. La surface et les effectifs vont être doublés. Les services et les agents mobilisés le sont nuit et jour. C'est une joie et un honneur de réussir cette mission confiée au SICTOM de Morestel.

M. Bekhit aimerait connaître le nouveau nom du syndicat.

M. Gonzalez indique que le nom du futur syndicat doit être validé de façon définitive. Ce changement est motivé par le fait que des agents venant d'autres syndicats ne se reconnaissent pas dans l'appellation actuelle. C'était alors l'occasion de créer une nouvelle structure et de la construire avec ces agents. Cette volonté est bien perçue par l'ensemble des élus des nouveaux territoires. Un comité syndical s'est tenu il y a peu, et le nom sera bientôt dévoilé. Il précise que le SICTOM a été accompagné par une agence de communication pour la somme de 4 940€ HT.

*Décisions prises par le président dans le cadre de sa délégation du 01/10/2021 au 31/10/2021*

*Décisions prises par le bureau dans le cadre de sa délégation du 01/10/2021 au 31/10/2021*

#### 10. Motion de soutien à la commune de Montalieu-Vercieu

Le président rappelle que la commune de Montalieu-Vercieu est victime de l'attribution d'un prix de la « France moche » et propose l'approbation d'une motion de soutien :

*La commune de Montalieu-Vercieu, qui fait partie de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné, s'est vue décerner le prix de la « France moche 2021 », par l'association Paysages de France, dans la catégorie « Campagne publicitaire ».*

*Selon cette association, seraient en cause les panneaux publicitaires sur certaines façades de maisons, notamment en entrée de ville.*

*Paysages de France déclare lutter contre les atteintes au paysage et au cadre de vie, et contre toutes les formes de pollution, notamment visuelles comme celles constituées par les dispositifs publicitaires. Mais nous pouvons douter de la pertinence de la démarche, au regard des difficultés bien connues des élus pour ce qui concerne la réglementation dans ce domaine.*

*Au-delà, c'est bien aussi la méthode qu'il s'agit de dénoncer, purement arbitraire et qui repose sur l'envoi à l'association d'une simple photographie par une tierce personne d'un site, sans que cette dernière ne prenne le temps de se déplacer.*

*La commune de Montalieu-Vercieu, ses élus, ses agents, ses commerçants et l'ensemble de ses habitants subissent, avec cette « distinction », une vague médiatique de dénigrement indigne et infondée. Cela porte atteinte au travail mené par les élus mais aussi à la crédibilité du territoire.*

*Une tempête médiatique s'est donc abattue sur la commune, et les réseaux sociaux se sont emparés du sujet, créant un réel préjudice d'image.*

*Dénonçant une manière de faire sans apport pédagogique et jetant le discrédit sur la commune, les élus de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné souhaitent, par la présente motion, assurer leur soutien plein et entier à la commune, aux élus, aux commerçants, artisans, agents de la commune et aux habitants de Montalieu-Vercieu.*

*Il est donc décidé de proposer au vote la présente motion en conseil de communauté et de délibérer ainsi pour acter le soutien des élus communautaires à la commune de Montalieu-Vercieu.*

M. Giroud indique s'être exprimé depuis 15 jours auprès d'un certain nombre de médias. Il précise que depuis la loi de 2015, l'Etat a demandé la suppression de tous les panneaux publicitaires. Il appartient au préfet de faire respecter cette loi lorsque les communes concernées n'ont pas de zones d'activités. Il est favorable à la réduction visuelle de ces panneaux, mais indique que sa commune veut attaquer l'association pour ses méthodes.

Cette association existe depuis une dizaine d'années, et a un agrément ministériel pour ses fonctions pédagogiques. Pour le dossier concerné, cette méthode est utilisée pour la deuxième fois. L'année précédente, l'association avait mis en exergue la ville d'Aubenas mais cela n'avait pas eu d'effet médiatique majeur. En effet, Aubenas est une jolie ville et la photo reçue datait de 3 ou 4 ans.

La volonté de faire un buzz était manifeste. L'association a notamment épinglé cette année la ville du Havre. Cette association a exprimé ne pas avoir de critères, et avoir reçu 60 photos représentant 30 communes, sur les 35 000 existantes. Elle se réunit à 12 et donne un classement national en s'appuyant sur ces photos. Certaines radios ont soutenu la commune.

L'association des maires de France a été alertée. Le nouveau président de l'Association des Maires de France (AMF) va prendre contact au niveau ministériel afin que ce genre de discrédit ne puisse pas perdurer. La commune va donc porter plainte sur la méthode, et espère réussir à faire condamner l'association pour sa façon très arbitraire de procéder.

M. Giroud remercie le président de proposer cette motion.

Le président indique qu'il peut être intéressant de mener des actions de communication.

M. Giroud indique avoir reçu énormément de lettres de soutien d'anonymes, des belges, des suisses, qui traversent régulièrement la commune, et qui ont vu des améliorations visuelles au fil des années.

Mme Hernandez précise qu'il est utile d'ajouter sur la motion « les commerçants et artisans », car c'est un préjudice qui les concerne également.

M. Giroud indique que le dépôt de plainte sera motivé par l'ensemble des parties concernées, et que des dommages et intérêts conséquents vont être demandés. Le référencement Google fait ressortir la commune avec la mention "classement des villages moches de France". Le préjudice touristique et commercial est conséquent. Il dit avoir échangé avec le président de Google France la semaine dernière. Ce dernier peut couper ces liens, mais il lui faut un jugement. Il faut environ 8 à 10 ans pour que cela disparaisse des référencements et réseaux sociaux.

Le président souligne que cette situation, partie d'une blague potache, est aujourd'hui dramatique. Il propose d'ajouter à la motion "assure un soutien plein et entier à la commune, aux élus, aux commerçants et aux habitants de Montalieu-Vercieu."

Mme Salaün propose que chacun apporte des commentaires positifs sur Google, ce qui limiterait la visibilité des commentaires négatifs.

M. Giroud souligne qu'une ancienne Miss France a proposé de venir une semaine à la Vallée Bleue et d'y amener les médias.

Mme Drevet aimerait associer les agents de la collectivité à la motion. Dans ses interviews, elle a toujours insisté sur le discrédit qui a été fait envers ces agents qui en ont été extrêmement touchés.

Le président confirme qu'il est important de leur rendre hommage par ce biais, et qu'ils ne seront pas oubliés.

Mme Hernandez précise qu'il pourrait être intéressant de demander aux chambres consulaires de se joindre à eux.

Le président approuve, et propose de voter la motion.

 **Le conseil communautaire approuve la motion proposée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

### **Services à la population**

*Décisions prises par le président dans le cadre de sa délégation du 01/10/2021 au 31/10/2021*

*Décisions prises par le bureau dans le cadre de sa délégation du 01/10/2021 au 31/10/2021*

### **Environnement transition écologique — cycles de l'eau**

*Décisions prises par le bureau dans le cadre de sa délégation du 01/10/2021 au 31/10/2021*

### **Ingénierie et développement territorial**

*Décisions prises par le président dans le cadre de sa délégation du 01/10/2021 au 31/10/2021*

*Décisions prises par le bureau dans le cadre de sa délégation du 01/10/2021 au 31/10/2021*

M. Gilbert demande s'il y a un programme par rapport au mode de déplacement doux. Il avait évoqué le fait de rejoindre différents lieux existants.

Le président précise que ce projet est ancien, et qu'il s'agit de connecter la Communauté d'Agglomération Portes de l'Isère (CAPI) à la voie verte, et par extension à la ViaRhôna. Il ne s'agit pas d'une démarche systémique, mais bien d'une opportunité qui permettra de mettre encore plus en valeur le tourisme sur le territoire des Balcons du Dauphiné.

Le président indique qu'il s'agit d'une approche d'opportunité déjà arbitrée, ce qui n'empêche pas de retravailler le sujet dans le cadre d'une compétence mobilité en lien avec le tourisme.

M. Bolleau indique que le plan de mobilité va être lancé l'an prochain. La CAPI a arrêté le sien.

Il s'agit d'axes de travail envisagés pour la communauté de communes, avec 18 actions pour renforcer la mobilité sur le territoire. Ce document est en cours de travail. À titre d'exemple, une fiche action prévoit la possibilité de travailler à la connexion de différentes voies cyclables. Ce travail par conventionnement peut être envisagé entre la commune et l'intercommunalité afin de travailler sur ces mobilités douces.

## **II. Questions et points divers**

### **PCAET : principes présidant du choix des actions**

M. Géhin rappelle le processus d'élaboration du plan climat qui s'inscrit dans la continuité du mandat précédent et dans le processus décisionnel tel qu'il a été adopté. Le comité de travail pour ce plan climat s'est réuni à de nombreuses reprises. La réunion de fin juin-début juillet a priorisé la question des actions. Elles seront proposées au prochain conseil communautaire.

Il y a eu un travail important de l'ensemble des directions dans l'élaboration afin qu'il y ait une auto-évaluation et une présentation de la démarche. L'objectif est de se donner la capacité de faire, et que les actions soient inscrites en termes de moyens financiers et humains.

L'échéance des actions est à 2028, puis des objectifs à 2030 et à 2050. Une évaluation, efficace et efficiente, est attendue à l'horizon 2025.

Toutes les actions qui seront portées par la communauté de communes seront estimées en moyens financiers et humains. L'objectif est d'avoir des actions concrètes et facilement appréhendables, à la fois dans la stratégie et dans le faire. Les actions retenues sont des actions structurantes pour le territoire. Elles participent de manière importante à l'atteinte des objectifs stratégiques. La transition écologique doit être au cœur de la réflexion. Avec ce filtre, les actions passent du nombre de 66 à 18, et vont avoir un impact climatique fort.

M. Gilbert comprend qu'il s'agit d'un travail en cours. Ces enjeux de transition climatique et environnementale concernent l'ensemble de la population. Il demande s'il est prévu d'impliquer la société civile dans une action qui dépasse largement les investissements ou les actions portées par l'institution.

Il donne l'exemple d'un livret paru sur toutes les initiatives associatives et alternatives sur le Nord Isère en termes de transition climatique. Il aimerait savoir s'il est possible de les associer à ces démarches.

M. Géhin répond que l'arrêt du plan climat sera proposé au prochain conseil communautaire. Viendra ensuite une phase de concertation et d'association de la population. Les modalités de cette association ont été discutées et élaborées lors du dernier comité de travail plan climat. Entre le moment de l'arrêt, prévu au mois de décembre, et l'approbation prévue en juin-juillet, la population, les associations, le conseil du développement et les communes seront associés.

Le président souligne que le PCAET ne concerne pas uniquement des actions de l'intercommunalité.



M. Géhin indique qu'il est important d'accompagner les initiatives diverses. En ce sens, les actions portées par d'autres partenaires telles que celles du monde économique, du SICTOM, des communes et des associations seront valorisées.

Mme Hernandez indique que chaque syndicat professionnel a un projet portant sur l'écologie, par catégorie professionnelle. Ce travail est déjà bien avancé, et continue d'être amélioré.

Le président rappelle que l'arrêt du PCAET sera à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire.

### CRTE 2 ème version

Le président rappelle qu'il s'agit d'un dispositif contractuel voulu par l'Etat qui doit être adossé à un projet de territoire, et qui liste des actions portées par la communauté de communes ou/et les communes. Cela a été envisagé comme une opportunité de réaliser une photographie du projet de territoire. La volonté est d'associer les communes avec cet outil de coopération. L'objectif est de mettre en exergue l'ensemble des projets du territoire des Balcons du Dauphiné, en étant au service de l'accompagnement des transitions pour le développement durable des territoires, en préservant les ressources et en s'appuyant sur les services publics de qualité.

Deux types de projets communaux ont été recensés. Il y a d'une part les actions du plan de relance 2021-2022, et les projets 2021-2026 qui s'inscrivent plutôt dans une logique de plein mandat.

Un courrier reçu du préfet précise que les financements des DETR et des DSIL dépendront de leurs inscriptions au CRTE. Entre le moment où le CRTE a été élaboré et aujourd'hui, des projets sont apparus. Il invite donc les communes membres à prendre contact avec les services afin de faire remonter leurs nouveaux projets, afin qu'ils puissent être inscrits à l'actualisation 2021-2022 de ce CRTE et pouvoir éventuellement bénéficier des financements.

Ce sera également l'occasion de réfléchir à la question des centralités autour des bassins de services, et d'articuler le dispositif petites villes de demain (PVD) qui concerne la commune de Crémieu. Une réunion spécifique à ce sujet est prévue le 6 décembre à 18h.

M. Gilbert souligne que la communauté de communes doit travailler en partenariat avec les communes, que ce soit au travers du plan climat ou du plan de relance et des enjeux importants. Il aimerait que ces documents de travail soient diffusés à l'ensemble des conseillers communautaires.

Le président lui demande de préciser le type de document auquel il fait référence.

M. Gilbert évoque les 18 actions du PCAET en cours de travail, et les documents liés au sujet des centralités.

M. Géhin rappelle que les actions sont en cours de chiffrage, et qu'elles seront diffusées au prochain conseil communautaire. Sur le sujet des projets communaux, les services vont envoyer le tableau des actions aux communes afin qu'elles puissent vérifier la bonne inscription des projets.

Le président souligne que le CRTE représente un changement de mode de fonctionnement.

Il a adressé un courrier à monsieur le préfet et madame la sous-préfète, afin d'inciter l'Etat à donner la capacité de se projeter dans des supports financiers de crédit de subvention, de manière à avoir une planification et une visibilité plus claires. Des temps sont impartis pour dépenser les subventions. Il souligne qu'il arrive parfois que la réponse des financeurs tarde à arriver alors que des travaux sont engagés. Il est donc important que l'Etat offre la capacité de se projeter pour mener à bien les projets subventionnés.

### Instruction des actes du droit des sols à Tignieu-Jameyzieu

Le président souligne que jusqu'alors, la commune de Tignieu-Jameyzieu n'utilisait pas le service de l'Administration du Droit des Sols (ADS) de la communauté de communes.

M. Giroud aborde le sujet de l'instruction du droit des sols. Il rappelle que le service est composé de 4 instructeurs, 3 confirmés et une personne qui est en train de monter en compétence. Le maire de la commune avait sollicité la communauté de communes afin de réfléchir de façon progressive pour intégrer la commune de Tignieu dans l'instruction des autorisations de l'urbanisme.

il est rappelé que cette commune était la seule à ne pas avoir intégré le service ADS. À ce jour, il y a un souci d'uniformisation des services de la communauté de communes. Il apparaît aujourd'hui judicieux de rejoindre ce service. Cela demande une restructuration, et cette intégration est prévue en septembre 2022. Ce souhait est partagé par l'ensemble du conseil municipal.

M. Sbaffe rappelle que cela fera l'objet d'une convention entre la communauté de communes et la mairie. Le service ADS instruit environ 1000 dossiers par an, et il y a une augmentation de 40% du nombre d'instructions pour l'année 2021.

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, la possibilité de dématérialiser sera réelle. Des premières réunions avec les secrétaires de mairie ont déjà eu lieu.

Des explications sur l'évolution importante de la dématérialisation des instructions de permis de construire ont été présentées.

Par ailleurs, un nouveau logiciel a été mis en service, il nécessite beaucoup d'ajustements. Cela représente une charge de travail importante, ce qui explique qu'il faut une année pour réussir son intégration, notamment en termes de service rendu aux collectivités.

#### Présentation de la vidéo promotionnelle des Balcons du Dauphiné

Le président indique que le service de communication a conçu une vidéo. Il en demande la projection et remercie le service communication pour ce magnifique travail.

#### Point sur le Serverin

Mme Luzet rappelle qu'au début de ce mandat, les élus se sont engagés à réinvestir le sujet du Serverin, ce qui a donné lieu à la création d'un comité de travail sur l'avenir de ce site. Elle précise que ce comité de travail a dû réfléchir sur les orientations de ce projet. Il n'était pas question de définir un projet précis et chiffré, mais bien de recueillir les plus grandes idées. Le temps des études arrivera par la suite.

Deux réunions du comité de travail ont eu lieu, dont une visite du Serverin. Un comité des directeurs des Balcons du Dauphiné, qui représentait l'ensemble des services de la collectivité a également eu lieu au Serverin. Les premières orientations qui vont être présentées sont passées en commission transversale le 18 novembre dernier, puis en bureau communautaire de lundi dernier. Elles ont reçu l'approbation de ces 2 instances.

La volonté est de faire du Serverin un site emblématique des Balcons du Dauphiné. Les élus et les directeurs ont fait remarquer que, pour que ce projet soit viable, il faut que ce soit un projet multi-activités. Cela pourrait offrir l'opportunité de divers financements, tant au niveau de l'investissement que du fonctionnement.

Mme Luzet présente les premières pistes autour d'un grand thème qui serait "l'accueil de groupes tous publics". Elle rappelle que le Serverin s'étend sur 5000 m<sup>2</sup> de bâtiments et 8 hectares de terrain. Il est imaginé de pouvoir créer plusieurs espaces, qui pourraient accueillir plusieurs types de publics.

Un premier point serait l'accueil d'enfants dans le cadre de classes vertes et de centres de loisirs de pleine nature. Le grand axe autour de ce projet serait en effet l'éducation à l'environnement par rapport à sa situation.

Un second point revêt un aspect plus social et solidaire, qui concernerait une maison de répit pour accueillir des personnes malades et handicapées, ainsi que les aidants.

Un troisième point serait culturel et consisterait à accueillir des résidences d'artistes. Cela pourrait permettre à des artistes d'être hébergés sur le Serverin, et avoir un espace de création.

Un point concernerait les séminaires. Cela pourrait être ouvert à tous types de publics, privés et publics.

Le projet initial de réhabilitation d'une partie des bâtiments en gîte de groupes est toujours un sujet d'actualité. Ce gîte pourrait accueillir des sportifs dans le cadre des Jeux Olympiques 2024. Présente au Congrès des Maires la semaine précédente, Mme Luzet a rencontré les personnes chargées du label France Terre de jeux et de la labellisation pour être site d'accueil. Ceci est une première prise de contact, et les dossiers doivent être déposés avant le 31 décembre de cette année. Des nouvelles plus précises à ce sujet pourront être fournies début 2022.

Le projet autour du Serverin serait un projet phasé, avec une première étape qui serait de réhabiliter le gîte de groupes existant, afin d'accueillir les sportifs dans le cadre des Jeux Olympiques. La seconde phase pourrait concerner tout le travail à mener pour l'accueil des enfants en classes vertes et des centres de loisirs. Il n'est pas envisagé d'attendre que l'ensemble des travaux soient réalisés pour commencer à ouvrir le Serverin au public.

Aucun chiffrage n'a été réalisé pour le moment. Les services vont se renseigner sur les structures qui existent, et qui pourraient être dupliquées sur le Serverin. Une prérogative a été de dire qu'il faut associer les propriétaires du Serverin à ces réflexions rapidement, afin que le projet puisse être bien assimilé.

Ces orientations ont reçu un avis favorable de la commission transversale et du bureau communautaire.

La prochaine étape est le dépôt d'un dossier de candidature auprès de France Terre de Jeux.

Des informations complémentaires sur ce projet pourront être transmises dès janvier 2022.

Le président rappelle que le bureau a chargé Mme Luzet de travailler en priorité sur le sujet d'accueil des sportifs des Jeux Olympiques de 2024. Cela permettrait au territoire de s'approprier les Jeux Olympiques. Près du Serverin, beaucoup de personnes font du kayak, et ceci est une piste à creuser.

M. Teruel demande comment accéder aux kayaks en contrebas, et si une solution est envisagée.

Mme Luzet indique qu'il n'y a effectivement pas encore de solutions, mais des contacts doivent être pris avec le département.

M. Bonnard s'interroge le fait que les arbitrages n'ont pas été faits, mais que les dossiers doivent tout de même être déposés. Il demande un éclaircissement sur la chronologie envisagée.

Mme Luzet précise qu'il s'agit de prendre toutes les informations auprès de France Terre de Jeux. Le dépôt de dossier n'est peut-être pas la bonne terminologie. L'idée est de savoir si cela serait viable en termes de calendrier dans le projet, et savoir ce qui est attendu pour être site d'accueil.

M. Bonnard demande si cela sera vu lors d'un prochain conseil communautaire. Mme Luzet le confirme.

Elle présente la vidéo de clôture d'Expérience ViaRhôna. Elle indique être allée à la soirée qui fêtait cette première édition de l'Expérience ViaRhôna. Le président a annoncé qu'il y aurait une seconde édition dont les contours ne sont pas encore communiqués. Tout le monde s'est félicité du succès de cette première édition.

Elle informe qu'il leur a été proposé d'être partenaire de l'Alpes Isère Tour en 2022. Le bureau a donné son accord pour un montant de 5 000 €, et la course se tiendra le 25 mai 2022.

Ce même jour, il est envisagé d'inaugurer la ViaRhôna sur la partie Ouest.

L'année dernière et pour la première fois, les Balcons du Dauphiné ont été partenaires du Tour du ValRomey pour une étape complète. En effet, le départ était basé à Frontonas et l'arrivée à Morestel. Beaucoup d'habitants étaient présents. L'association du Tour du ValRomey a proposé de reconduire le partenariat cette année. Il est souhaitable que l'épreuve sur les Balcons du Dauphiné ait lieu un dimanche ou un jour férié. La date pressentie serait le 14 juillet.

Mme Luzet fait un appel à candidature aux maires et conseillers communautaires, car il faut une ville ou un village de départ, et un autre d'arrivée. Un courriel va être envoyé dans la semaine avec le cahier des charges. En effet, une certaine surface est nécessaire pour accueillir cet événement. Il sera demandé aux villes et villages de faire un retour avant la fin de l'année afin d'organiser au mieux cette épreuve au mois de juillet.

Mme Pourtier rappelle que le pays connaît une cinquième vague épidémiologique importante. Le taux d'incidence augmente de façon très significative dans le département. Le seuil d'alerte de ce taux est de 50, et plus de 11 départements en métropole ont dépassé le seuil de 250. Pour le département de l'Isère, le seuil d'alerte est de 215,7. Par comparaison, le département de l'Ardèche a dépassé le seuil de 390. De nouvelles annonces du Ministre de la Santé indiquent que la dose de rappel sera élargie à l'ensemble de la population de plus de 18 ans. Cette dose de rappel sera obligatoire à compter du 15 janvier pour conserver le pass sanitaire. Le port du masque est de nouveau obligatoire partout en intérieur, et il y a une évolution du protocole sanitaire dans les classes. Elle en rappelle les contours.

Le nombre d'hospitalisations en Isère augmente. Il y a actuellement 123 hospitalisations sur le département, contre 99 la semaine précédente. Il y a également 20 personnes en réanimation, contre 14 la semaine dernière. Il y a une augmentation importante du nombre de décès, avec 5 décès de plus par semaine.

La vaccination évolue, puisqu'il y avait 15 000 vaccinations par semaine en Isère, et il y a aujourd'hui 25 000 vaccinations par semaine. Sur ces 25 000 vaccinations, 14 000 sont réalisées dans le cadre de la médecine de ville et 11 000 sont réalisées en centres. La médecine de ville est sous tension et ne pourra pas absorber cette nouvelle demande comme elle l'a fait lors des crises précédentes. Il faut donc pouvoir être présent auprès des centres de vaccination.

Le centre de vaccination de Pont-de-Chéruy poursuit son activité et les professionnels de santé sont mobilisés. Le centre de Montalieu a fermé ses portes, et la vaccination se fait désormais au sein de la maison de santé pluridisciplinaire. Les centres départementaux ont encore des capacités d'évolution de la vaccination. Les pharmaciens vaccinent 30 personnes par semaine en moyenne, et les médecins ouvrent de nouveaux créneaux pour faire face à ces enjeux.

Le directeur de l'ARS a expliqué que la situation est compliquée partout en Isère, et notamment sur le secteur hospitalier. L'ARS essaie de doter les stations de ski de matériel de radiologie afin que les petites fractures soient traitées sur place, et ne pas engorger l'hôpital qui risque de ne pas résister à cette cinquième vague. La Haute-Savoie est également en très haute tension au niveau de la réanimation. L'interface avec les patients est aussi passée par la collaboration extrêmement forte des communes, et elle souligne l'importance du rôle des maires et des CCAS dans la gestion de cette crise.

Le président rappelle que les informations seront communiquées au plus tôt, afin de ne pas prendre de risque.

Mme Hernandez évoque les kits nouveaux arrivants. Il s'agit d'un kit pour tout nouvel habitant dans chaque commune. Sur le territoire des Balcons du Dauphiné, l'association des commerçants et artisans (ACABRED) travaille sur ce projet depuis 2019. Les kits sont prêts. Il avait été proposé une convention aux mairies qui acceptent de remettre ces kits à leurs nouveaux arrivants. Cela permet de les rencontrer et de leur remettre des offres d'une centaine d'enseignes à découvrir, avec des remises intéressantes. Le kit contient un livret avec les offres des enseignes participantes, un sac cabas réutilisable en tissu, un magnet avec un QR code, des informations sur les sites touristiques proches à visiter, et des informations concernant la communauté de communes des Balcons du Dauphiné.

Il y a eu une soirée de remise officielle le 19 novembre à Crémieu, et les habitants ont été touchés par cette attention. À ce jour, 22 ou 23 communes ont signé un accord pour récupérer les kits et les remettre à leurs habitants, et ceci est insuffisant. Il est souhaitable que les communes s'organisent afin de venir retirer ces kits. Une vidéo promotionnelle est prévue. Il faut également penser à commander les chèques cadeaux à l'Acabred pour les fêtes de fin d'année.

Le président donne les prochaines échéances :

- la conférence des maires le 2 décembre à Saint Marcel Bel Accueil ;
- la commission transversale le 9 décembre ;
- le prochain conseil communautaire le 16 décembre.

Il signale la fermeture de la communauté de communes du 27 au 31 décembre 2021.  
Il remercie les services et les membres de l'exécutif pour leur implication.